

Enfin, M. Clark a annoncé une révision majeure de la Liste de marchandises d'exportation contrôlée (LMEC). La LMEC est une longue liste de technologies et de produits soumis à contrôle en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et pour lesquels il faut obtenir, avant d'exporter, des licences d'exportation. Les changements apportés à la liste sont axés sur l'ajout des marchandises qui ont un caractère névralgique pour des raisons stratégiques et de politique étrangère, et sur la suppression des articles qui ne causent plus de préoccupations. La révision mettra à jour la liste canadienne en l'alignant sur celles des autres pays membres du COCOM (pays de l'OTAN - exception faite de l'Islande - et le Japon), et les exportateurs canadiens pourront faire du commerce à l'étranger sur un pied d'égalité avec leurs compétiteurs européens et japonais. Les contrôles sur les produits nucléaires et militaires n'ont pas été réduits.

Les changements entraîneront une réduction de 25 % du nombre des demandes de licences d'exportation. Cela réduira la paperasserie pour les exportateurs de produits industriels qui tombent sous le coup des mesures de contrôle, tout en axant ces contrôles sur les biens militaires et stratégiques "sensibles".

Le ministère des Affaires extérieures, en collaboration avec l'Association des exportateurs canadiens, tient une série de séminaires pour expliquer les changements apportés aux contrôles à l'exportation.

Ces séminaires auront lieu dans tout le Canada durant le mois de mars. Tous les exportateurs qui ont besoin de licences d'exportation sont invités à y participer. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, communiquer avec la Direction du contrôle des exportations, au ministère des Affaires extérieures, en composant le numéro (613) 996-2387, ou avec l'Association des exportateurs canadiens, aux numéros (800) 267-7729 ou (613) 238-8888.